



Lundi 12 juin 2023, à 15h00, le Bureau Syndical, s'est réuni à PRIVAS, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
SABATIER R. (VP)	X			COULMONT H.	X		
BULINGE JP. (VP)	X			ROUYEYROL B.	X		
LEYNAUD J. (VP)	X			HERNANDEZ C.	X		
VALLA M. (VP)		x		REVEL F.	X		
SCHERER A. (VP)	X			PEYRACHE A.		x	
CHAZE M. (VP)		x					
BOUSCHON M. (VP)		x					

**Objet : Appel à manifestation d'Intérêt pour la valorisation de la ressource solaire photovoltaïque sur les bâtiments et parcs de stationnement des collectivités territoriales en région Auvergne-Rhône-Alpes**

L'ADEME et la CNR proposent un AMI qui vise à aider les territoires volontaires à exploiter au mieux le gisement solaire photovoltaïque de leurs bâtiments, et à se doter des moyens d'animation nécessaires.

L'ADEME et CNR accompagneront, à travers les financements qu'elles alloueront, la création, au sein des structures lauréates, de postes de chargés de mission « Valorisation de la ressource solaire sur les bâtiments et parcs de stationnement ».

Leur mission, pilotée par les lauréats retenus, sera de contribuer à la réalisation du plus grand nombre d'installations photovoltaïques, en vue d'exploiter autant que possible le potentiel solaire de leur patrimoine bâti et de leurs parcs de stationnement, quel que soit le modèle d'exploitation retenu (autoconsommation individuelle ou collective, avec ou sans vente du surplus ; vente complète au réseau).

Les missions ainsi financées comprendront un travail de cartographie du patrimoine bâti, la rédaction de notes d'opportunité, la réalisation de pré-études de faisabilité technico-économique, le partage d'information auprès des décideurs... pour enclencher un maximum de commandes de travaux.

Une enveloppe globale d'un (1) million d'euros est mobilisée pour financer cette opération.

**Dans ce contexte il a été convenu ce qui suit :**

Il est proposé que le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche qui travaille déjà activement au développement des parcs photovoltaïques, soit en direct pour les communes, soit indirectement via sa participation à la SEM Energie Rhône Vallée, puisse présenter un dossier de candidature afin de financer un poste sur cette thématique.

Le bureau syndical,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide d'autoriser le Président à déposer un dossier de subvention à l'AMI pour la valorisation de la ressource solaire photovoltaïque sur les bâtiments et parcs de stationnement des collectivités territoriales en région Auvergne-Rhône-Alpes et à signer tous documents afférents au programme.

Le président,  
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le 19 JUIN 2023 et de sa publication ou notification le 19 JUIN 2023